

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ALAIN CLOUTIER, président
 M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROGRAMME DÉCENNAL D'ÉPANDAGE DE PHYTOCIDES
PAR VOIE AÉRIENNE EN MILIEU FORESTIER
SUR DES TERRAINS PRIVÉS DE SMURFIT-STONE INC.
SUR LE TERRITOIRE DE LA TUQUE ET DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 12 avril 2006, 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb
29, rue Becker
La Tuque

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2006	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
QUESTIONS DE LA COMMISSION	3
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
JUSTIN PROULX	33

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Nous allons commencer immédiatement. Vous connaissez les règles. Comme il y a peu de participants, on va passer directement aux questions.

10 La commission a encore quelques points sur lesquels elle veut revenir. Au-delà de ça, on va s'assurer d'avoir vidé également le questionnement de la salle. Ceux qui sont intéressés, faites-le savoir. On peut faire ça encore plus facile que d'habitude, à moins qu'il y ait d'autres gens qui se joignent à nous et on va ajuster tout ça en fonction du questionnement qu'il reste.

15 Le promoteur, dans un premier temps, et monsieur Bourgeois, si je me rappelle bien, qui voulait revenir sur un point d'information.

M. JEAN-CLAUDE BOURGEOIS :

20 C'était suite à une question de votre part sur la cueillette d'information sur les espèces menacées ou vulnérables. C'était relié à un questionnement à savoir – en tout cas, je l'ai compris comme ça – si les compagnies forestières nous fournissaient de l'information sur ces espèces-là, entre autres, ou d'où provenaient nos informations.

25 En fait, il y a des origines différentes. Je vous ai parlé des communautés autochtones. Je vous ai parlé des trappeurs qu'on informait et auxquels on demandait de nous fournir de l'information. Il y a eu une enquête récemment sur les villégiateurs au réservoir Gouin. 1 500 questionnaires ont été envoyés et ces questionnaires-là comprenaient aussi une information relative au fait qu'on voulait obtenir des données sur la présence des espèces en péril.

30 Et finalement, en ce qui concerne les forestières, il existe des tables de concertation et des gens de Faune Québec sont présents à ces tables-là, entre autres, et informent les compagnies forestières de leur besoin d'obtenir des données sur la présence des espèces en péril sur les territoires qu'ils utilisent. Et, de fait, on reçoit de l'information.

35 J'ai validé ça. Par exemple, récemment, on en a reçu de Domtar par rapport à une table. Il y a plusieurs tables de concertation. J'ai dit Domtar, Kruger est présente à une des tables et ils nous ont fourni de l'information. On me dit qu'ils sont, de toute façon, très intéressés à avoir cette information-là et à la partager avec nous parce que, quand ils présentent différents projets, ils ont besoin de l'information. Alors, voilà.

LE PRÉSIDENT :

40 Merci, très intéressant. On laisse la parole au promoteur.

M. DENIS JUTRAS :

45 Oui. Il demeurait une information cet après-midi avec laquelle on était revenus à deux reprises pour essayer de retrouver la réconciliation des données et finalement, ce soir, on a réussi à concilier des chiffres. Alors, on voudrait redonner une précision sur une information.

LE PRÉSIDENT :

50 Certainement.

M. DONALD BLOUIN :

55 C'est au sujet de la concentration retrouvée dans les framboises. Alors, je vous ai donné le chiffre du 28,7 microgrammes par gramme, il faudrait cependant lire la phrase différemment. Alors, ce qu'on devrait lire maintenant, c'est une concentration 90ième percentile de 28,7 microgrammes par gramme de poids frais détectée dans des plants de framboise.

60 Alors, vous comprendrez qu'on avait mis le 829 et ça, c'était associé à une donnée maximum. Puis quand j'ai observé le point, le 28,7, je n'avais pas porté attention que, là, ce n'était plus une donnée maximum mais c'était une donnée 90ième percentile. Et puis c'est dans le même document qu'on retrouve la dose maximale de 44,2, qui est la phrase suivante dans notre document. Désolé pour les incon vénients.

65 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je fais un appel à la salle. On donne toujours préséance aux participants. Monsieur Simard, est-ce que vous avez une balance de questions?

70 **M. PATRICK SIMARD :**

Pas pour l'instant, peut-être plus tard.

75 **LE PRÉSIDENT :**

Si c'est ça, faites-le savoir. Je pense que vous êtes assez à l'aise. Il n'y a pas de gêne, on est ici pour ça.

80 J'aurais peut-être une première question, accessoire, mais tout de même. Vous nous avez indiqué, monsieur Jutras, qu'il y avait d'autres usines de la compagnie ailleurs dans le monde, y compris aux États-Unis. Dans le cas des propriétés canadiennes vraiment avec des ressources naturelles de forêt ou aux États-Unis, est-ce qu'il y a des usines qui ont des territoires en propriété privée, à votre connaissance?

85

M. DENIS JUTRAS :

90 On a des tout petits, petits blocs dans la région de l'Outaouais, mais c'est vraiment mineur. On parle de quelques milliers d'hectares, 2 ou 3 000 hectares. C'est vraiment minime. Les blocs au Canada, les seuls blocs sont ici en Mauricie. Et aux États-Unis, présentement, ils n'ont pas de territoire privé.

LE PRÉSIDENT :

95 Il n'y en a pas. Très bien, merci.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

100 Nous allons poursuivre la discussion que nous avons amorcée cet après-midi concernant la justification du projet et les superficies à dégager, si vous voulez bien.

105 Donc, nous avons presque terminé le premier 20 % des 1 000 hectares, le 20 % qui concerne le dégagement des plantations. Ce 20 % appelle aussi l'examen des moyens alternatifs. Parmi ces moyens alternatifs, le porte-parole du MRNF a indiqué que les plants à forte dimension étaient une piste prometteuse. Par ailleurs, dans l'étude d'impact, vous dites que les plants à forte dimension ne sont pas prêts à une utilisation de type important, de type industriel.

Je peux vous dire exactement ce que vous indiquez:

110 *(...) ne sont pas encore prêts à une sylviculture industrielle, l'utilisation des PFD,*

page 113 du PR3.1. J'aimerais savoir pourquoi. Parce que, de toute évidence, les lectures que nous avons faites témoignent du potentiel des plants à forte dimension. Alors, si vous pouvez nous donner votre point de vue là-dessus pour commencer.

115

M. DENIS JUTRAS :

D'abord, sûrement une précision, puis on va vérifier l'information pendant ce temps-là.

120 Sur nos terrains privés, tous les territoires qui peuvent se prêter à l'utilisation de plants à forte dimension, on les utilise partout où les terrains sont productifs avec un bon taux de rendement, les terrains riches. On ne mettra pas du plant à forte dimension dans des territoires qui ne sont pas susceptibles à la compétition, les sols pauvres, par exemple, ou plus pauvres qui n'auront pas une nécessité de dégagement ultérieurement. Mais sur nos terrains privés, partout
125 où les territoires sont riches, on utilise les plants à forte dimension.

Maintenant, quand on a écrit dans le document que ce n'est peut-être pas prêt sur une base industrielle, c'était possiblement: est-ce que la quantité de production dans les pépinières provinciales sont disponibles en quantité suffisante? Ça, c'est peut-être une autre question, c'est peut-être un élément qui justifiait cet élément-là, mais ce n'est pas dans l'objectif de dire qu'on n'en utilise pas sur nos terrains privés. Au contraire. Tout ce qu'on peut avoir comme terrain susceptible de recevoir ce type de plant-là, on l'utilise. Alors, c'est la méthode qu'on préconise pour minimiser les travaux sylvicoles.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Lorsque vous les utilisez, est-ce que vous recourez quand même à du dégagement?

M. DENIS JUTRAS :

Étant donné qu'on va les utiliser dans des territoires les plus riches, il peut arriver sûrement à l'occasion qu'on a besoin, malgré ça, de dégagement. Ce n'est pas une garantie absolue. Parce qu'un plant à forte dimension, il faut bien comprendre qu'il ne mesure pas 3 pieds.

Alors, s'il y a déjà une certaine quantité de végétation soit installée ou qui s'installe rapidement, il faut comprendre que le plant, même s'il est de forte dimension, quand on l'installe, il y a quand même une première année qui est sabbatique où il ne se passe à peu près rien là. Ça fait qu'il peut arriver où on ait besoin d'intervenir quand même. Ce n'est pas une garantie absolue.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Et sur les terrains dits pauvres, pourquoi vous ne les utilisez pas exactement?

M. DENIS JUTRAS :

D'abord, les plants à forte dimension sont beaucoup plus dispendieux à reboiser et, s'il n'y a pas nécessité de le faire... l'objectif ultime, c'est d'éviter les traitements par la suite en utilisant à forte dimension dans la mesure du possible. Et s'il n'y a pas nécessité de le faire, parce qu'il y a moins de compétition dans ces sols plus pauvres là, on ne l'utilisera pas. C'est une question de coût.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Et puisque nous sommes dans les alternatives, vous indiquez aussi que le brûlage dirigé pouvait être très efficace pour réduire la compétition. Est-ce que vous l'utilisez sur vos terrains?

M. DENIS JUTRAS :

170

Le brûlage dirigé au Québec est un traitement qui est extrêmement pas utilisé et pas priorisé à cause des risques d'incendie. C'est une méthode qui pourrait être intéressante. Elle est utilisée beaucoup aux États-Unis. Mais au Québec, dès qu'on prononce le mot «brûlage dirigé», avec tout ce qu'on connaît comme grands incendies forestiers au Québec, ce n'est vraiment pas une mesure qui est préconisée.

175

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Mais juste par curiosité, pourquoi vous avez jugé bon de l'indiquer dans votre...

180

M. DENIS JUTRAS :

Je pense que c'est par souci d'exposer toutes les méthodes possibles.

185

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Très bien. Alors, nous avons...

M. DONALD BLOUIN :

190

Pardon, monsieur le commissaire, est-ce que je pourrais vous ajouter un point d'information?

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

195

Bien sûr.

M. DONALD BLOUIN :

200

Concernant la phrase que vous avez lue en rapport avec la sylviculture industrielle, il faut juste comprendre que quand on travaille avec des plants PFD, des plants à forte dimension, il y a des contraintes additionnelles qui s'ajoutent par rapport à l'utilisation de petits plants de par leur dimension, puis c'est surtout en termes de transport. Des plants plus grands sont plus fragiles. Donc, plus longs, les têtes plus fragiles.

205

Et l'autre élément, c'est qu'on va en transporter, aussi il y a des contraintes financières, il y a des coûts supplémentaires, on va en transporter beaucoup moins dans un chargement. Vous comprenez que si on transporte ça dans une van et puis que dans des petits plants, on est capable d'en mettre huit étages de par la hauteur des plants, avec des grands plants, on va en mettre seulement trois étages ou quatre étages, donc on en transporte moins. Ces plants-là sont plus fragiles et ont besoin de plus d'eau.

210

Donc, c'est des contraintes qui sont reliées au type de plant utilisé. C'est ce qu'on voulait dire par...

215

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Maintenant, monsieur Laberge, il y a 80 % de ce 1 000 hectares pour lequel le promoteur voudrait procéder à du dégagement de peuplements naturels. Si la commission comprend bien, ce dégagement amènerait une conversion ou une accélération de l'âge de la forêt ou de l'évolution de la forêt, qui passerait d'une forêt de feuillus à une forêt plutôt de résineux. Est-ce que c'est bien ça?

220

M. LUC LABERGE :

225

Ça dépend du peuplement qu'il y avait avant la coupe.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

230

Non, non, il n'y a pas de coupe là. Le dégagement par... oui, d'accord, si vous procédez par coupe.

M. LUC LABERGE :

235

Ça dépend du peuplement qu'il y avait avant la perturbation d'origine, qui peut être une coupe, un feu ou un châblis. Probablement que le promoteur saurait mieux que moi ce qu'il y avait sur ces terrains-là et quelle proportion du territoire ils veulent convertir en résineux par rapport à la proportion, disons, historique feuillus- résineux.

240

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Est-ce qu'on pourrait avoir cette information, monsieur Jutras?

M. DENIS JUTRAS :

245

Oui. Je pense qu'il faut bien comprendre que les territoires sur lesquels on travaille, ce sont des territoires qui se sont régénérés de façon naturelle, parce qu'on est en peuplement naturel. Ce sont des territoires qui étaient en résineux, parce qu'il y a probablement eu de la récolte, parce que ce qu'on récolte, c'est le résineux, et en sous-étage, il y a des peuplements résineux qui, dans la technique de croissance ou la façon que les résineux ont de croître moins rapidement que le feuillu, on était originalement en peuplement résineux qui, lorsque commence à se régénérer de façon naturellement, certaines essences sont plus agressives, alors prennent le dessus sur le résineux qui est déjà là en sous-étage.

250

255 Ce qu'on fait, c'est qu'on ramène la forêt originale, qui était en résineux, en repermettant au résineux de regagner la place qu'il avait quand il était là auparavant. Parce qu'on est dans des forêts résineuses. Alors, il n'y a pas de conversion là. Le résineux est là. Il est en sous-étage. On veut lui redonner trois ans pour reprendre la place qu'il occupait avant qu'on intervienne.

260 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Et lorsque vous procédez à du dégagement dans la section dite de dégagement mécanique, est-ce que vous récupérez ces essences que vous coupez, ces essences de feuillu majoritairement que vous coupez, ou qu'est-ce que vous en faites?

265

M. DENIS JUTRAS :

Si on fait de la préparation mécanique, on ne peut pas récupérer rien parce qu'on est dans des tiges de 1 pouce ou 2 pouces. Il n'y a pas de bois commercial à travers de ça. On est vraiment, vraiment dans des petites dimensions.

270

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Donc, c'est coupé, c'est laissé sur place.

275

M. DENIS JUTRAS :

C'est coupé, oui, oui, oui, c'est laissé sur place. Avec les débroussailleuses en mécanique, c'est tombé au sol. C'est ce qu'on disait, cet après-midi, quand on disait qu'on amoncelait beaucoup de débris au sol qui pouvaient avoir des effets négatifs sur la petite faune. Mais on parle vraiment d'arbres de 1 pouce, à peu près.

280

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Et quelle est la raison principale pour laquelle, pour la moitié de ces peuplements, vous avez l'intention de procéder de façon mécanique et pour l'autre par pulvérisation par voie aérienne? Est-ce que c'est uniquement l'accessibilité?

285

M. DENIS JUTRAS :

290

Premièrement, on va aller dans tout ce qui est physiquement réalisable de façon mécanique pour le faire de façon mécanique. L'utilisation des systèmes arrosage phytocides, que ce soit au sol ou aérien, est conservée pour aller chercher des superficies supplémentaires qui, par d'autres méthodes, ne pourraient pas être utilisées. C'est seulement ça.

295

Que ce soit des raisons d'accessibilité à cause des chemins qu'on a parlé cet après-midi, mais également aussi, ce n'est pas seulement strictement pour des questions de chemin, il y a certaines situations de peuplements, que ce soit naturel ou de plantation, qui sont tellement denses en occupation d'espèces indésirables...

300

On en a parlé cet après-midi quand on disait que, s'il y en a tellement, avec les débroussailleuses mécaniques, on va couper autant le bon plant que le mauvais plant. Alors, il n'y a pas de visibilité pour la personne qui se promène avec la débroussailleuse. Alors, dans certains cas, ça devient trop risqué d'éliminer ce qu'on souhaite garder en le faisant de façon mécanique. Alors, ça devient aussi une façon de s'assurer de garder le bon plant au bon endroit.

305

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

310

Si on poursuit votre raisonnement, si jamais vous n'obtenez pas l'autorisation, ce serait quoi l'alternative?

M. DENIS JUTRAS :

315

Présentement, il n'y a pas d'alternative. Écoutez, on peut peut-être cibler des 10 ou 20 ou 30 hectares en fignant bien comme il faut les analyses. Mais si durant les dernières années, ce 1 770 hectares-là n'a pas été fait, c'est parce qu'il n'était pas réalisable physiquement. Alors, ce qu'on souhaite maintenant, c'est d'aller le récupérer pour maintenir le plein potentiel de la forêt avec des arbres en croissance partout.

320

Il n'y aurait pas de traitement, pour répondre à la question.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

325

Mais si vous voulez, je ne veux pas tout regrouper sous un même chapeau, parce que nous avons traité tout à l'heure des 20 %, là on traite des 80 %.

330

Donc, vous nous dites que pour les 80 %, si jamais vous n'obtenez pas l'autorisation, vous pourriez éventuellement procéder autrement pour quelques hectares mais vous seriez très loin du 80 %.

M. DENIS JUTRAS :

Il y a une partie minime qu'on pourrait essayer de vraiment dégrossir pour trouver des façons d'y aller, des façons mécaniques, possiblement quelques superficies.

335

L'autre partie, l'autre alternative, c'est le dégagement chimique manuel, qui pourrait être fait à partir du sol, qui est quand même plus exigeant que l'aérien. On pourrait en récupérer certaines parties mais on est toujours sur le chimique.

340

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Oui, mais combien vous pourriez récupérer, juste par curiosité?

345

M. DENIS JUTRAS :

Écoutez, je ne peux pas vous donner de chiffre comme ça...

350

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Vous n'avez pas une appréciation? Non?

355

M. DENIS JUTRAS :

... de mémoire par rapport à ce qu'on a pu faire, parce qu'on est dans les analyses pour essayer de retrouver vraiment toutes les surfaces. Je ne sais pas, Jean, as-tu une information supplémentaire?

360

M. JEAN NANTEL :

Non, pas vraiment, non.

365

M. DENIS JUTRAS :

Là, ça va être une question de coût, à savoir est-ce qu'il y a certains territoires qui peuvent être accessibles pour amener les travailleurs le plus près possible avec les équipements requis? Parce que là, c'est des équipements à dos et avec tout ce que ça peut représenter comme inconvénients physiques et aussi psychologiques.

370

Est-ce qu'on aurait le nombre suffisant de travailleurs pour le faire aussi? Parce que ça, c'est aussi problématique, la main-d'oeuvre. Actuellement, on ne réussit pas à faire le total de ce qu'on voudrait faire manuel.

375

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Ça, on l'a très bien compris.

M. DENIS JUTRAS :

380 Donc, ma réponse, c'est non, il n'y a presque pas d'alternatives physiques et aussi
opérationnelles.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

385 Admettons que vous avez la possibilité au niveau des travailleurs et que vous décidez d'y
aller avec un dégagement chimique terrestre, est-ce que les quantités des volumes de glyphosate
requis seraient à peu près similaires par hectare que lorsque vous procédez par voie aérienne?

M. DENIS JUTRAS :

390 Je redonnerais la parole à Donald. Mais de mémoire, je pense que les taux à l'hectare
seraient à peu près les mêmes, oui.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

395 Ce serait semblable?

M. DONALD BLOUIN :

400 Oui, c'est des taux similaires qui sont utilisés.

M. DENIS JUTRAS :

 De 3 à 6 litres de produit actif, je pense, à l'hectare.

405 **M. DONALD BLOUIN :**

 À l'hectare, c'est ça.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

410 Peu importe, lorsque vous êtes sur place, du degré de compétition?

M. DENIS JUTRAS :

415 De le faire au sol ou de le faire en aérien, ça a peu d'impact. Le degré de compétition a
peu d'impact.

Il y aurait peut-être une information supplémentaire, Jean, que tu veux rajouter?

420 **M. JEAN NANTEL :**

Oui. Il y a le côté mécanique. On va préserver aussi l'intervention mécanique dans les cas où on veut dégager ou dépresser les peuplements qui sont 100 % résineux. On va se retrouver avec des peuplements qui ont 20 000, 25 000, 30 000 tiges à l'hectare mais ce sont des tiges de résineux. Pour ces peuplements-là, il n'y a pas d'alternative, il faut le faire mécanique.

Il y a également les peuplements qui peuvent avoir un couvert feuillu à l'intérieur, mais dont la distribution du résineux n'est pas uniforme, n'est pas homogène. À ce moment-là, il faut intervenir d'une façon mécanique parce que, sinon, on va se retrouver avec des trouées où il ne reste plus de végétation. Ce n'est pas le but de l'intervention.

Donc, dans les peuplements mélangés, on va faire de l'intervention aussi, mais disons qu'on va s'assurer qu'il y a toujours un 2 500, 3 000 tiges à l'hectare, qu'elles soient résineuses ou qu'elles soient feuillues. Comme ça, on obtient un couvert qui est bien structuré.

435 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Très bien. Si vous permettez, nous allons poursuivre avec les 400 hectares du vieux bûché. Donc, il y aurait également 400 hectares que vous voudriez dégager de façon mécanique et 400 autres avec épandage aérien de phytocides.

Comment expliquer que pour un vieux bûché... enfin, je ne suis pas un expert mais, normalement un bûché, ça devrait théoriquement être accessible par des routes?

445 **M. JEAN NANTEL :**

Lorsqu'on veut faire le dégagement dans des vieux bûchés, à ce moment-là, on va se retrouver 10 ans ou 15 ans après la coupe. Rarement... dans certaines occasions, il y a des chemins qui vont demeurer en opération, mais bien souvent les secteurs deviennent isolés et c'est des endroits où on ne retourne pas avant 10, 15 ans, et puis la majorité du réseau routier va être envahi par la végétation ou bien à cause des pluies et par manque d'entretien ne sont plus accessibles. Ça rend les territoires complètement inaccessibles.

455 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Mais alors, comment expliquer que la moitié du vieux bûché serait accessible?

M. JEAN NANTEL :

460 Parce qu'il n'y a pas seulement un chemin et une classe de chemins qui se rend à un
endroit. On a des chemins qui vont durer, qui sont des chemins principaux, qui donnent accès
pendant 25, 30 ans ou 40 ans à une portion de territoire parce qu'on va sortir le bois ou la fibre via
ce chemin-là.

465 Donc, si les peuplements qui ont été récoltés sont près de ces accès-là, à ce moment-là
ils vont demeurer accessibles pour les traitements pour toute la durée de vie du chemin principal.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

470 Ce serait le cas actuellement?

M. JEAN NANTEL :

475 Ce serait une situation dans laquelle on pourrait... on peut dire que sur tous les axes
principaux qui sont régulièrement entretenus, toutes les vieilles coupes sont, à toutes fins
pratiques, accessibles. Dans les autres endroits où...

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

480 Mais est-ce qu'on pourrait l'appliquer à l'ensemble du vieux bûché, à ce moment-là?

M. JEAN NANTEL :

485 Ça aussi, ce n'est pas tranché. C'est du cas par cas. Il y a des secteurs qui, même si
une partie du bûché était accessible à partir du chemin principal, s'il y avait un cours d'eau
important à franchir et puis que le ponceau a été emporté ou qu'un pont a été désaffecté, le
territoire qui est en arrière n'est plus accessible.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

490 Mais cette régénération qui aurait bloqué l'accès à certains endroits du vieux bûché, ce
sont, comme vous dites, une régénération de l'ordre de 10-15 ans.

M. JEAN NANTEL :

495 Oui.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

500 Est-ce que le dégagement à des fins de route ne serait pas beaucoup plus simple que dans des secteurs qui sont beaucoup plus vieux? Est-ce que c'est le même niveau de difficulté, finalement?

M. JEAN NANTEL :

505 Habituellement, les secteurs ne seront pas dits inaccessibles parce qu'il y a de la végétation dans le chemin. C'est beaucoup plus une question que les ponceaux ont été emportés ou que certaines infrastructures se sont endommagées avec le temps par manque d'entretien, ce qui fait que le coût de remplacement de cette infrastructure-là serait beaucoup trop important pour
510 justifier les travaux qui se situent de l'autre côté.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

515 Mais pour cette appréciation quand même de diviser, grosso modo, moitié-moitié, c'est une appréciation qui n'est pas nécessairement actuellement très rigoureuse. C'est une appréciation approximative, non?

M. JEAN NANTEL :

520 Oui. C'est basé sur l'expérience des gens et la connaissance du territoire. Les responsables sur le terrain savent que les bûchés de telle et telle années ne sont plus accessibles à cause d'un coup d'eau qui a emporté les infrastructures principales. Donc, on sait que ce territoire-là n'est pas accessible, à moins de faire des investissements majeurs. C'est certain, ça pourrait être 40, 60, c'est une approximation de départ.

525

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

530 Monsieur Laberge, qu'est-ce que votre ministère fait lorsqu'il est confronté à des situations semblables?

M. FRANÇOIS LABRIE :

535 Bien, le ministère, ce n'est pas lui qui décide pour la compagnie, dire on n'oblige pas les compagnies à aller faire des travaux.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Je pense que je me suis mal fait comprendre, pour les forêts publiques.

540 **M. FRANÇOIS LABRIE :**

Oui, puis même pour les forêts publiques. C'est des CAAF. C'est eux autres qui ont la responsabilité de leur volume, de faire leurs travaux. Les travaux qu'ils ont à faire dans leurs plans généraux, la plupart du temps ils sont capables de les faire dans les territoires accessibles.

545

Les territoires inaccessibles, ils les laissent aller naturellement, puis ils vont avoir le volume à la fin qu'il va avoir. Mais ça ne se trouve pas être une sylviculture aménagée. Ils laissent aller naturellement. Ça fait qu'il y a une perte de volume là-dedans.

550 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Est-ce que ceci crée des indispositions depuis 2001?

M. FRANÇOIS LABRIE :

555

Pour le ministère?

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

560

Pour le ministère, pour les relations que vous avez avec les exploitants?

M. FRANÇOIS LABRIE :

565

Non. Nous autres, après ça, nous autres, on fait les calculs de possibilité en conséquence. C'est sûr que si l'aménagement avait été fait partout, partout, des fois le calcul pourrait être plus haut, mais c'est les coûts qui...

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

570

En fait, c'est un petit peu ça. Ma question d'avant-hier, c'était un petit peu ça. Je vous avais posé la question: «Quel est l'impact sur la possibilité forestière?» Puis finalement, on n'a pas eu vraiment de réponse.

M. FRANÇOIS LABRIE :

575

Le phytocide, comme j'ai dit tantôt, ça a un impact si l'entretien qui est planifié n'est pas fait. Comme je vous dis, il y a une différence d'au moins 20 mètres cubes à l'hectare.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

580

Oui.

M. FRANÇOIS LABRIE :

585 Ça, c'est qu'est-ce qui est planifié. Mais dans le calcul, on ne planifie pas 100 % des hectares, parce qu'on sait très bien qu'on ne peut pas aménager 100 % de la surface. C'est pour ça que s'ils aménagent 100 % de qu'est-ce qui est planifié, c'est rentable.

590 Mais si un jour on est capable d'aménager 100 %, bien, c'est sûr, à la place d'avoir un gain de 2 mètres cubes à l'hectare à l'année, bien, on va se rendre à 5, 6, 7. Mais dans notre terrain public, avec tous les inconvénients qu'on a, on ne pourra jamais atteindre 100 %, on ne pourra pas jamais aménager 100 % de territoire.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

595 C'est quoi le pourcentage optimal pour le ministère?

M. FRANÇOIS LABRIE :

600 Ça, c'est embêtant. D'une région à l'autre, c'est différent, selon les territoires, selon l'accessibilité.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

605 Mais pour l'ensemble du Québec, j'imagine que vous avez un objectif, vous avez une cible. Non?

M. FRANÇOIS LABRIE :

610 Bien, une cible de rendement, mais... je ne peux pas vous dire. Mais il n'y a pas de... c'est embêtant de dire. Je sais qu'on essaie de toujours augmenter le nombre de mètres cubes à l'hectare annuel. Je pense qu'il est à 2 quelque chose, qu'on se veut se rendre, 2.6, mais c'est...

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

615 Donc, c'est un objectif qui est un objectif croissant par rapport à aujourd'hui, par rapport à 2001.

M. FRANÇOIS LABRIE :

620 Oui, oui. On cherche à augmenter le nombre de mètres cubes à l'hectare à l'année.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

625 Mais selon ce que je comprends de ce que vous venez de dire finalement, pour le moment, ça diminue.

M. FRANÇOIS LABRIE :

630 Non, ça ne diminue pas.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

635 Non? C'est une mauvaise déduction?

M. FRANÇOIS LABRIE :

640 S'ils ne font pas l'entretien, ça va diminuer. S'ils réussissent à faire l'entretien comme il faut, ça ne diminuera pas, ça va augmenter.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

645 D'accord. Et votre objectif, monsieur Jutras, vous, c'est de favoriser l'exploitation de 100 % de votre territoire?

M. DENIS JUTRAS :

650 Absolument. Parce que nous, en plus, on doit payer les taxes. Alors, on a intérêt à ce que pourquoi on paie puisse produire, effectivement, oui.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

655 Si vous permettez, nous allons aborder la dernière section qui est le 370 hectares concernant la superficie qui avait été brûlée. Donc, toujours 370, 370, dégagement mécanique, dégagement par arrosage aérien.

660 Dites-moi encore qu'est-ce qui explique que, dans un cas, le territoire serait accessible en dépit du fait qu'il y aurait des chicots, il y aurait des risques d'accidents dans un cas et, dans l'autre cas, les mêmes caractéristiques feraient en sorte que le recours à l'arrosage aérien serait requis.

M. DENIS JUTRAS :

665 Dans le 370 hectares auquel vous faites référence, là on est dans les vieux brûlés. Alors, dans les vieux brûlés, ça se fait de façon aléatoire sur le territoire. Alors, ça brûle là où il

y a des chemins et là où il n'y a pas de chemins.

Alors, on assume qu'il y a une partie qui va brûler là où il y a des chemins qui sont accessibles, qu'on va pouvoir dégager mécanique, et il y a une partie qui va brûler là où ce n'est pas accessible.

670

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Si je comprends bien, ce ne sont pas des secteurs qui sont déjà brûlés.

675

M. DENIS JUTRAS :

Oui, oui, on parle de vieux brûlés.

680

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

De vieux brûlés?

M. DENIS JUTRAS :

685

Oui, qui ont déjà brûlé.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

690

Qui ont déjà brûlé.

M. DENIS JUTRAS :

Feu de 83, feu de 95.

695

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Et donc, votre caractérisation n'a pas permis vraiment de dégager clairement encore qu'est-ce qui serait accessible, qu'est-ce qui ne serait pas accessible.

700

M. DENIS JUTRAS :

Oui, on sait de par la localisation de ces brûlés-là, on sait où ils sont. Il y en a à peu près la moitié qui se situe dans des territoires qu'il y a des chemins et il y a la moitié qui se situe dans des territoires qu'il n'y a pas de chemin.

705

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

710 Donc, essentiellement, pour ces 370 hectares, ce serait exclusivement l'accessibilité qui ferait en sorte que le choix du mode de dégagement vous est dicté.

M. DENIS JUTRAS :

715 Ça peut être une bonne partie de la raison. Ça peut être également aussi de par une trop grande abondance de végétation feuillue, comme on parlait tout à l'heure, qui empêche une opération mécanique d'être efficace parce qu'on pourrait aussi bien couper les bons que les pas bons. Ça fait qu'il y a un mélange de tout ça dans l'estimation qui a été faite.

720 Un supplément, Jean?

M. JEAN NANTEL :

725 Particulièrement dans les vieux brûlés, la présence des chicots est un élément majeur qui va empêcher un dégagement mécanique manuel avec des hommes à cause du danger.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

730 Mais les chicots ne sont pas omniprésents lorsqu'il y a un feu?

M. JEAN NANTEL :

735 Pas nécessairement. Le feu peut passer dans des vieilles coupes. Donc, là, il n'y a pas de chicots. Il peut aussi brûler dans les peuplements qui sont très jeunes, des peuplements qui ont 15 ans, 20 ans, 25 ans et puis le feu va avoir détruit la quasi-totalité des arbres qui sont debout et ne sont pas dangereux pour le travailleur forestier.

740 Lorsqu'on va rentrer dans des peuplements où les arbres vont atteindre 15, 20 mètres, bien, là, le feu passe, les arbres restent debout. Et ça, c'est excessivement dangereux de rentrer là avec les débroussailleuses. On ne le fait pas.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

745 Enfin, nous avons essayé de voir point par point qu'est-ce que ça pourrait représenter. Mais globalement, ce 1 770 hectares représentait 0,25 % de vos surfaces forestières. Donc, pour 10 ans, c'est 2,5 %.

M. JEAN NANTEL :

Oui.

750

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

755

Selon ma compréhension, il y aurait des superficies qui pourraient éventuellement être dégagées autrement que par arrosage aérien. Si vous êtes appelés à donner une appréciation préliminaire du pourcentage de cette superficie-là qui pourrait être dégagée autrement que par arrosage aérien, incluant le dégagement par phytocides terrestres, qu'est-ce que vous diriez?

M. DENIS JUTRAS :

760

Je permettrai à Jean de compléter, mais c'est certain que la partie mécanique, si on veut donner une appréciation, s'ils n'ont pas été faits, c'est parce que ce n'était pas faisable mécanique. Donc, on peut pratiquement exclure ça.

765

Maintenant, à savoir la portion qui pourrait être faite de façon arrosage mécanique terrestre, ça resterait à évaluer.

M. JEAN NANTEL :

770

Il ne faut pas oublier un élément, il y a l'élément économique aussi. La possibilité de pouvoir faire du dégagement aérien avec les phytocides, c'est quand même pratiquement 25 % ou 30 % du prix de le faire mécanique. Donc, ça, ça permet aussi de traiter beaucoup plus de surfaces avec le même budget.

775

Il y a une limite. Même si on avait les moyens mécaniques de le faire, fort probablement qu'on ne fera pas toute la surface qui est mise dans le projet, parce qu'on n'aura pas les moyens de le réaliser. À 1 000 \$ l'hectare, on ne peut pas faire ça.

M. DENIS JUTRAS :

780

Il n'y a pas seulement une question économique. Il y a une question aussi des travailleurs avec ce que ça représente, avec le matériel qu'ils ont sur le dos qui consomme du pétrole et les émanations que ça représente aussi.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

785

Je pense que la commission a bien saisi cet aspect-là depuis le début. Merci.

LE PRÉSIDENT :

790

On a encore quelques questions résiduelles à éclaircir. Un angle qui a été abordé, mais rapidement sur lequel on veut revenir, c'est toute la question de l'élimination des espèces compétitrices par d'autres moyens, des méthodes dites alternatives. On a vu que déjà la

question des PFD était traitée.

795 Je m'éloigne un peu pour faire référence au fait qu'on en a beaucoup entendu parler dans les années 90, d'abondance. Il y en a plusieurs qui se sont prononcés sur des questions d'alternatives. On a aussi un document qui a été déposé avant-hier par Messier et compagnie, collaborateurs de l'Université du Québec à Montréal, où il est dit, entre autres, dans leur conclusion:

800 *Il nous semble clair qu'il n'y a pas suffisamment eu d'études réalisées pour évaluer les impacts environnementaux des autres méthodes de contrôle de la végétation.*

805 On cite parmi celles-ci et les méthodes également, les techniques de gestion de végétation accompagnatrice, en faisant référence...

Il existe également cependant une multitude d'alternatives qui peuvent être utilisées malgré les coûts financiers plus élevés, mais qui, utilisées sur une plus grande échelle, permettraient des économies évidemment, en conséquence.

810 Je sais que vous vous êtes prononcés en partie là-dessus, mais on va vouloir avoir l'avis aussi du ministère des Ressources naturelles, compte tenu que c'est un angle qui accompagne la Stratégie de protection des forêts depuis longtemps, compte tenu qu'il y a eu de la recherche qui a été faite aussi dans ce domaine-là, y compris dans votre ministère.

815 Qu'est-ce qu'il en est? C'est quoi l'état de la situation à l'heure actuelle par rapport à ça, au-delà de ce que pense un certain groupe de chercheurs? Qu'est-ce qu'il en est? Est-ce que, y aller avec des PFD, c'est une solution qui est envisageable dans certains cas?

820 On sent qu'il y a beaucoup de critique, mais pas beaucoup d'affirmation. Beaucoup voyaient de façon extrêmement positive l'arrivée de ces alternatives-là. Puis aujourd'hui, on a l'impression qu'on ne sait pas si on s'approche ou si c'est stagnant. Qu'est-ce qu'il en est?

M. LUC LABERGE :

825 Le premier document qui a été déposé de Roy Jobidon faisait un bilan de cette stratégie-là qui est principalement axée sur les PFD. La note de recherche numéro 123, *Maîtrise intégrée de la végétation*.

830 Dans le cas qui nous intéresse, s'il y a peu d'alternatives qui ont été étudiées, c'est parce que probablement qu'on travaille souvent dans les mêmes types de peuplements. Il y a les PFD. On parle de résineux. Mais il y a aussi dans le feuillu où il y a eu des essais de pailis. Il y a d'autres secteurs où la recherche se fait aussi.

835 Ce qui va faire une accélération, admettons qu'on parle de la triade et qu'on dit qu'on va

faire de l'aménagement intensif sur 10 % du territoire, et qu'on veut en faire dans le feuillu, ça, ça va amener beaucoup de travaux de recherche pour trouver des alternatives aux phytocides chimiques dans le cadre d'autres problématiques de reboisement.

840 C'est ce que je peux vous dire. Si vous voulez un bilan des recherches qui se font actuellement, il faudrait que je vérifie auprès des chercheurs. Mais à mon sens, c'est surtout au niveau reboisement hâtif et utilisation de plants de grande dimension.

LE PRÉSIDENT :

845 C'est toujours intéressant de savoir ce qui se passe en termes de recherche, et je dirais, n'en déplaise à mon collègue chercheur de formation aussi, mais c'est aussi intéressant en pratique de voir l'aboutissement de la recherche, particulièrement dans l'après Coulombe. C'est des choses qu'on parle depuis 10 ans, si ce n'est pas avant.

850 On a une perception qu'il y a comme une stagnation ou difficulté importante d'application – j'essaie de le dire le plus élégamment possible – mais est-ce qu'on a raison de penser que c'est le cas?

855 **M. LUC LABERGE :**

Je vous donne des exemples. On parle de pâturage. On a fait des essais de dégagement avec des moutons. On a fait ça dans le Bas-Saint-Laurent. On a eu deux, trois essais avec Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. Mais nos conclusions ont été à l'interne que ça amenait plus d'impact que même l'usage des phytocides parce qu'on avait des résidus, des coliformes dans l'eau. On contaminait le milieu. Il y avait une problématique de faisabilité qui était vraiment énorme. Ça fait que cette alternative-là a été abandonnée de par elle-même parce que trop compliquée.

865 Le paillage, il y a eu des essais, mais les coûts sont assez importants. J'essaie de voir d'autres projets. Le champignon, le ministère a collaboré à l'usage du mécanique et du biologique, le chondrosterum, sauf qu'on avait aussi analysé cette alternative-là dans le cadre de l'étude de 95. Un des inconvénients, c'est qu'on amenait et les impacts du mécanique et les impacts du biologique, et en plus d'avoir... là, il y avait une grosse problématique de faisabilité. On a dit que cette alternative-là a été analysée dans le cadre de l'étude d'impact. Elle a été rejetée.

870 Mais il y a quand même des limites. Une fois que la recherche est faite et que la faisabilité de l'alternative est là, bien, là, il faut qu'il y ait du développement, une utilisation, une volonté d'utiliser ces outils-là et c'est peut-être ça qui limite l'avancement.

875 Mais comme je vous dis, la culture intensive va amener aussi des projets de recherche dans d'autres domaines ou d'autres milieux où on va devoir trouver des alternatives aux

phytocides chimiques. Et là, on risque de voir arriver d'autres façons de faire plus nouvelles.

880

LE PRÉSIDENT :

Ou d'autres recherches. Déjà, je vois dans l'article en question, on parle d'autres outils sont disponibles comme l'amélioration génétique des plants par croisement. Déjà, on a vu, cette
885 semaine ou en fin de semaine passé, votre ministère impliqué dans un projet avec Génome Québec, des gros projets d'amélioration des plants. Je sais que vous allez me dire: «C'est encore une voie d'avenir», mais...

Je pose la même question auprès du promoteur. On peut comprendre, et jusqu'à un
890 certain point ce serait quand même normal que vous regardiez également les coûts économiques d'un projet. La question n'est pas là. Mais je reviens sur votre argumentaire sur la base l'urgence ou la rareté, la présence actuelle, la situation qui fait en sorte qu'il y a une rareté de ressources.

Ce n'est pas des facteurs qui conditionnent justement à faire un effort supplémentaire par
895 rapport aux champs d'alternatives? Je ne parle pas des moutons. Je sais qu'est-ce que vous allez nous dire par rapport aux moutons, puis je vais m'éloigner de...

M. LUC LABERGE :

Ils ne passeraient pas la période de chasse chez nous.

900

LE PRÉSIDENT :

Vous avez probablement raison. Mais je reviens plus sérieusement, c'est quoi votre point
905 de vue par rapport à ça? C'est quoi que ça va prendre pour passer le gradient économique entre un et l'autre?

On a l'impression que dans cette stagnation-là, il y a aussi comme tout le monde qui
910 attend. J'imagine que c'est question de coûts, mais ça va se passer quand, selon vous, selon ce que vous...

M. DENIS JUTRAS :

Moi, je pense que c'est amorcé déjà depuis plusieurs années. Je vais vous donner des
915 exemples de ce qui se pratique comme méthodes alternatives depuis plusieurs années, on n'en fait pas assez état.

D'abord, il faut bien comprendre que quand on parle de méthodes alternatives, on parle
920 de méthodes alternatives sur la façon de récolter la fibre pour s'assurer de minimiser la compétition par après. On se comprend? Nous, dans la situation qu'on vit présentement, ces

méthodes-là sont utilisées pour la récolte. On les utilise toutes. Je vais vous en faire part.

925 Mais dans un premier temps, les problèmes qu'on a à régler présentement, ce sont des problèmes de récurrence des feux, entre autres, et des vieilles coupes, entre autres. Alors, là, les méthodes alternatives de récolte sont indépendantes de ma volonté. Donc, il faut que je règle d'abord en premier ce problème-là.

930 En ce qui concerne les problèmes de récolte avec des traitements alternatifs, on va utiliser, entre autres depuis plusieurs années, des coupes qu'on appelle des CPPTM. Ce sont des coupes avec protection de la régénération et des hautes tiges marchandes. Donc, on s'assure de considérer que demeurent sur place des tiges qui, autrefois, avec des mauvaises méthodes étaient jetées par terre, de résineux j'entends.

935 Donc, on a pratiquement une forêt du futur qui s'établit de façon naturelle. Au lieu d'avoir une régénération basse, on a déjà une régénération de haute tige marchande. C'est reconnu, c'est développé sur le terrain public. On l'applique sur terrain privé. Donc, c'est une méthode de pratique qui est appliquée présentement.

940 D'autres méthodes aussi qu'on utilise, on parle de PFD, et les plantations de PFD, on les utilise partout où les sites sont riches, là où c'est faisable. Donc, on le fait aussi. Alors, ce n'est pas du nouveau. C'est fait de façon pratique.

945 On parle de plants améliorés génétiquement. Actuellement, sous réserve, la presque totalité du reboisement qui est fait au Québec est fait avec des plants améliorés génétiquement, à moins que je me trompe. Le ministère me fait des signes de tête que c'est le cas. Donc, ça, c'est déjà au point.

950 Alors, on a déjà trois traitements, trois façons d'opérer qui minimisent des impacts sur une future compétition.

955 Il y a un autre traitement qui est fait aussi davantage, qu'on utilise chez nous de plus en plus, c'est que, historiquement, on laissait sur place du feuillu sur pied, parce qu'il n'y a pas de preneurs ou il y a peu de preneurs. Maintenant, aujourd'hui avec la rareté de la fibre, ce feuillu-là qui était laissé sur place servait de semencier et allait causer des problèmes à la régénération de résineux qui allait s'installer.

960 Aujourd'hui, on développe, on en a parlé justement dans le cadre de cette séance, je pense cet après-midi, l'usine de La Tuque consomme davantage de feuillus. Donc, est un débouché supplémentaire pour le feuillu.

On a mentionné en introduction qu'on avait obtenu des CAAF supplémentaires feuillus sur forêt publique. Or, les gens sur forêt publique vont être capables davantage de nous

965 amener du feuillu, vont laisser moins de semencier sur place pour entraîner des problèmes. Et la même chose se fait sur nos terrains privés. On doit récolter quelque chose comme 30 à 40 000 mètres cubes, bon an mal an, de feuillus, ce qui n'était pas le cas cinq ans passés.

970 Alors, ce sont quatre méthodes qui sont déjà appliquées aujourd'hui. Mais c'est sûr que c'est des méthodes préventives qui s'appliquent à la récolte, qui ne règlent pas les problèmes du passé.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Vous confirmez les propos?

975 **M. FRANÇOIS LABRIE :**

980 Pour les plants améliorés, on peut dire c'est de première génération. La deuxième génération doit être à peu près à 25 %. Puis là, la troisième génération va être prête d'ici un an ou deux. C'est des vergers qui... c'est toujours des graines qu'on améliore d'une fois à l'autre. Ça fait qu'ils ont bonne confiance dans la troisième génération. Ça s'améliore, mais c'est tranquillement, puis on n'a pas comme encore de... ça prend du temps avant de savoir si c'est vraiment efficace, s'il y a vraiment un gain, mais on espère bien gros qu'il va avoir des gains là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

985 Merci. Une question de précision au promoteur.

990 Vous indiquez que les coûts du projet, dans l'étude d'impact, ça comprend, entre autres, en ce qui concerne la régénération, l'épandage aérien pour 250 000 \$ par année, comptabilisé sur des coûts officiels, préparation de terrain 158 000 \$, pour 795 000 \$. Vous dites plus les frais d'inventaire, frais de supervision des travaux.

995 Un, est-ce que vous pouvez évaluer, même grossièrement, quelle est cette partie-là? On cherche à avoir une valeur plus complète du coût du projet, en ajoutant aussi l'information que vous fournissez sur le dégagement mécanique pour 795 000 \$ par année. Là, ce qu'on a, c'est 1.16 M\$ par année. Qu'est-ce qu'il en est, plus précisément?

M. DENIS JUTRAS :

1000 Il faudrait que je vérifie des chiffres pour vous donner les bonnes réponses. Si vous me donnez deux minutes pendant que vous posez d'autres questions, je vous reviendrai avec la réponse pour être bien certain de vous donner la bonne information.

LE PRÉSIDENT :

1005

S'il vous plaît.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

1010

Juste une information complémentaire que je vous demanderais, monsieur Laberge. Les plants génétiquement améliorés, pourriez-vous les décrire? Est-ce que ce sont des plants génétiquement modifiés ou génétiquement améliorés seulement?

M. LUC LABERGE :

1015

Non. C'est seulement amélioré. On ramasse des semences, qu'ils appelaient des arbres plus il y a plusieurs années, on a commencé par ça, et on fait des vergers à graines. Dans ces vergers-là, première génération, on choisit les individus les plus performants, on les reproduit, et au fur et à mesure que ces générations-là améliorées, on produit des semences et là on continue cette sélection-là des arbres les plus performants.

1020

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Est-ce que vous avez fait des tests en serre ou des bio-essais ou, enfin, je ne sais pas?

1025

M. LUC LABERGE :

Oui, mais quand on parle d'un verger à graines, c'est des secteurs contrôlés.

1030

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Puis qu'est-ce que ça donne comme résultat?

M. LUC LABERGE :

1035

Ça donne des rendements de beaucoup supérieurs.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

1040

Même au niveau de la première génération?

M. LUC LABERGE :

Oui.

1045

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

C'est combien de beaucoup supérieur?

1050 **M. LUC LABERGE :**

Il faudrait que je demande à nos gens. Ça a été quantifié. Les mesures de croissance sont données et on s'attend à plus que doubler le rendement des arbres.

1055 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Puis ça, c'est au niveau de la première génération?

1060 **M. LUC LABERGE :**

Non, non. Dans le temps, première, deuxième, troisième générations, il y a des gains à chaque sélection. C'est normal, on utilise les meilleurs individus.

1065 Puis dans certains cas, on a une bouturathèque à Rivière-du-Loup et on fait des boutures des meilleurs arbres et on produit des plants qui ont tous la même caractéristique.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Là, vous êtes actuellement à la première génération ou à la deuxième?

1070

M. LUC LABERGE :

1075 Ça dépend des essences. On a commencé avec certaines essences. Parce que c'est très coûteux faire des vergers à graines, c'est contrôlé. Il ne faut pas qu'il y ait d'apport de semences de l'extérieur. Il faut contrôler l'insémination de ces arbres-là. C'est coûteux. Et là, on est rendu à la troisième génération dans certaines essences.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

1080

Lesquelles?

M. LUC LABERGE :

1085 Je ne pourrais pas vous dire, parce que les pourcentages de reboisement de ces essences-là sont différents aussi, dépendamment des provenances, des régions. Parce qu'il y a des zones de provenance de semences et tout ça doit être en respectant ces zones de provenance là. Ça fait qu'il y a des états de situation différents dépendamment de la zone où on est.

1090 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Oui, je comprends, là, mais vous nous dites c'est nettement amélioré.

1095 **M. LUC LABERGE :**

Oui.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

1100 C'est quoi l'amélioration? La quantification de l'amélioration, c'est quoi?

M. LUC LABERGE :

Je vais devoir aller vous chercher l'information. Moi, je ne l'ai pas.

1105

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

D'accord, excellent.

1110 **M. LUC LABERGE :**

Mais je vais m'organiser pour...

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

1115

S'il vous plaît, merci.

LE PRÉSIDENT :

1120 Oui, monsieur Jutras.

M. DENIS JUTRAS :

1125 Alors, on a réussi à réconcilier les données. Votre question, c'était si on rajoute aux coûts qui sont là, qui sont à peu près 1 100 000 \$ ou quelque chose comme ça...

LE PRÉSIDENT :

1.16 M\$.

1130

M. DENIS JUTRAS :

... si on rajoute les frais d'inventaire et de supervision, ça représente quoi?

1135 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. DENIS JUTRAS :

1140

Les frais d'inventaire et de supervision sont de 25 \$ l'hectare, bon an mal an, alors sur 3 740 hectares.

LE PRÉSIDENT :

1145

Donc, frais d'inventaire?

M. DENIS JUTRAS :

1150

Et supervision.

LE PRÉSIDENT :

Pour un total?

1155

M. DENIS JUTRAS :

25 fois 3 700. Environ 100 000 \$.

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Mais sur la base de quelle superficie?

M. DENIS JUTRAS :

1165

3 700 hectares, le total.

LE PRÉSIDENT :

1170

Le total?

M. DENIS JUTRAS :

Le 1 770 deux fois.

1175 **LE PRÉSIDENT :**

Vos frais d'inventaire et de supervision des travaux vont pour l'ensemble.

1180 **M. DENIS JUTRAS :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1185 Merci. Peut-être une autre dernière. En fait, on est proche vraiment de la dernière.

1190 Vous dites, entre autres dans votre document que, bon, on en a déjà parlé, vous laissez le libre accès sur le territoire, malgré que c'est des terres privées. Vous dites, il y a un camp forestier, le camp Wapous. Vous dites également qu'il y a 65 baux de villégiature enregistrés par Smurfit sur ce terrain.

On parle des baux de villégiature du ministère des Ressources naturelles et de la Faune que vous prenez pour vous? Qu'est-ce que ça vient faire des baux de villégiature sur des territoires privés?

1195 **M. DENIS JUTRAS :**

1200 On s'est posé la question. Le camp Wapous, en passant, à l'époque où on a fait le document, n'existe plus. C'est un camp qui était un camp temporaire d'un entrepreneur forestier. Donc, il n'est plus là.

1205 Les baux de villégiature qui sont sur nos terrains privés présentement, une soixantaine de baux, historiquement sur nos terrains privés, à aller jusque dans les années 80... et la politique de l'entreprise présentement, c'est qu'il n'y a pas d'attribution de terrain comme bail de villégiature.

1210 Sauf que dans les années 80, il y a eu des échanges de territoire de faits, où on a acquis certains territoires qui étaient des territoires publics, qui ont été échangés pour des territoires privés qu'on avait dans d'autres régions et qui sont devenus privés, propriété Smurfit-Stone, surtout en 1983. Et ces territoires-là qu'on a échangés avaient sur leurs territoires des baux de villégiature qui étaient sous bail avec le ministère, qui étaient sur du terrain public.

1215 Alors, nous, dans les conditions de l'échange, on a accepté de maintenir ces baux-là chez nous. Donc, ils sont sur nos terrains, ont un taux qui est le taux à peu près semblable à celui du ministère, qu'ils paient chez nous et ils paient des taxes à la MRC. Donc, ils sont sous bail sur nos terrains privés.

LE PRÉSIDENT :

1220 C'est quand même particulier. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de situations comme ça ailleurs, mais...

M. DENIS JUTRAS :

1225 Non, en Estrie... ceux qui ont des terrains privés ont des gens sous bail de location. Domtar en Estrie est un des plus beaux exemples, qui ont fait les manchettes récemment parce qu'ils voulaient tripler la valeur de leurs baux, ce qu'on n'a pas fait, en passant, pour favoriser le développement durable.

LE PRÉSIDENT :

1230 Mettez-en pas trop, c'est dangereux! Mon grand-père disait toujours: «Trop, c'est comme pas assez.» Il connaissait peut-être votre grand-père? Mais c'est clair ce que vous dites.

1235 L'autre angle de cette même question-là, vous indiquez également qu'il y a un certain nombre de camps illégaux non quantifiés. Mais en même temps, je ne me souviens plus quel numéro de carte que vous avez dans le document de l'étude d'impact, mais on voit la représentation que vous avez tirée probablement des photos aériennes.

1240 Est-ce que vous êtes en mesure d'identifier, dépendamment du couvert forestier à l'époque, ça correspond à quoi en nombre? Parce que c'est très difficile de lire particulièrement ces cartes-là dans des copies papier.

M. DENIS JUTRAS :

1245 Malheureusement, la personne qui est responsable de ce dossier-là n'est plus ici. Elle était ici cet après-midi. Mais je vous donnerais, sous réserve...

LE PRÉSIDENT :

1250 Vous parlez du responsable des camps illégaux?

M. DENIS JUTRAS :

1255 Oui. Ça fait partie d'une tâche et toutes autres tâches. Je vous donnerais à l'oeil... on vit la même situation sur les terrains privés qui se vit sur forêt publique. On a des occupations de squatters.

Alors, c'est probablement au moins équivalent à ceux qui sont sous bail, ceux connus,

1260 parce qu'ils ne sont pas tous répertoriés. Ça ne se fait pas seulement par avion, ça se fait également aussi à partir de tous les inventaires qu'on fait au sol. Et ça se fait beaucoup aussi par dénonciation.

1265 Parce que vous savez qu'un chasseur qui occupe un territoire historique, quand il arrive une occupation illégale, il n'y a rien de mieux que ça pour faire de la dénonciation. On a une excellente collaboration aussi des communautés autochtones, qui nous dévoilent très facilement ceux qui viennent les déranger sur leur territoire. Et de cette façon-là, on réussit à répertorier ces gens-là.

1270 C'est de l'ordre peut-être d'une centaine d'occupations illégales répertoriées.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça vous cause des problèmes dans vos opérations forestières?

1275 **M. DENIS JUTRAS :**

Non, il n'y a pas de... écoutez, ces gens-là, généralement n'ont pas de revendication; ils n'ont pas intérêt. Et on assure aussi que ce ne sont pas des occupations illégales permanentes. Alors, quand on réussit à les repérer, on utilise la même politique que la forêt publique.

1280 **LE PRÉSIDENT :**

1285 C'est ce que je voulais savoir, merci. Une autre dernière. Vous dites également qu'il y a un projet de scierie en cours à Wemotaci, qui relierait à la fois votre entreprise et Jacques Crête & Fils.

Je voudrais savoir, dans un premier temps, à quelle étape que c'est rendu. Puis l'autre question qui va avec ça, c'est la rareté de la ressource et comment vous intégrez ça.

1290 **M. DENIS JUTRAS :**

1295 Le projet de scierie qu'il y avait à Wemotaci, qui était un projet conjoint qui avait été démarré dans les années 1998, était un projet un peu semblable à celui qui est sur pied à Obedjuwan aujourd'hui, avec une communauté autochtone, dans lequel deux partenaires démontraient de l'intérêt pour avoir des activités communes avec les gens de Wemotaci.

On a travaillé ce projet-là durant à peu près cinq ans de façon intensive. Les gens de la communauté de Wemotaci ont obtenu un approvisionnement sur forêt publique, on s'entend, de l'ordre d'à peu près une centaine de mille mètres cubes pour faire fonctionner une scierie.

1300

Ça, c'était attribué. Ils avaient un volume réservé pour le projet. Et avec toutes les contraintes de droits compensateurs avec le marché américain, tous les problèmes que vivent les industries de sciage depuis à peu près trois ans, a fait en sorte qu'au moment où on est allés en impression avec ces documents-là, la décision a été prise de mettre un terme au projet de la scierie de Wemotaci parce qu'il était totalement impossible d'obtenir du financement des banques pour démarrer une nouvelle scierie en 2003, vous comprenez le contexte économique.

1305

1310

Donc, le projet de scierie à Wemotaci a été mis sur la tablette. Les investisseurs qui avaient prévu y faire des investissements comme nous, on a maintenu nos argents à l'intérieur d'une fiducie en prévision de jours meilleurs éventuellement pour trouver des alternatives.

1315

Mais les volumes qui avaient été réservés sont toujours en réserve. Ils ont été attribués sur une base d'un CVAF, une convention d'aménagement, si je ne me trompe pas, monsieur Labrie, à la communauté de Wemotaci en attendant de trouver preneur. Mais ils ont aussi subi les mêmes réductions que les autres sur la forêt publique, c'est-à-dire des réductions de 20 %. Donc, ce qui était 100 000 est rendu probablement à 80 000 aujourd'hui. Les volumes sont toujours là, ils sont exploités par la communauté et sont vendus sur le marché libre présentement.

1320

LE PRÉSIDENT :

L'autre volet de la question, c'est quels sont les gains en termes d'approvisionnement pour l'entreprise, au-delà de la rentabilité économique, mais en termes d'approvisionnement de la ressource? Vous récupérez les sciures dans votre entente?

1325

M. DENIS JUTRAS :

Nous, notre intérêt à l'intérieur de ce projet-là, effectivement, c'était de récupérer la sciure et panure qui aurait pu venir chez nous, oui, effectivement.

1330

LE PRÉSIDENT :

Ça correspond à quel volume? Est-ce que c'est intéressant?

1335

M. DENIS JUTRAS :

On peut parler, bon an mal an, d'à peu près... ce qui est produit en sciure panure dans une opération résineuse de sciage génère à peu près 50 % de résidus. Donc, sur un volume de 100 000, en génère à peu près 50 000. Mais ça, c'est déjà intégré dans nos prévisions de réception. Même si la scierie n'est pas construite, ce volume-là est transformé quelque part. Donc, les résidus viennent chez nous.

1340

LE PRÉSIDENT :

1345 Merci. Je vais faire un dernier appel aux participants, la dernière invitation à savoir s'il y a intérêt à venir poser des questions. Est-ce que c'est le cas? Oui.

Bien qu'on vous connaisse, on vous demande de vous identifier aux fins de la sténotypie, s'il vous plaît.

1350 **M. JUSTIN PROULX :**

Bonsoir! Justin Proulx. J'aimerais savoir auprès du promoteur, dans un premier temps, une question concernant les bleuets. Le territoire du Haut-Saint-Maurice fait partie du plan conjoint du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec. Il se fait beaucoup de cueillette de bleuets qui, aujourd'hui, on dit «biologique»; autrefois, on disait «sauvage».

1355 J'aimerais savoir si le promoteur a pensé aviser les autorités du syndicat pour qu'eux puissent descendre l'information auprès des «acheteux» de bleuets, comme on dit en québécois, des cueilleurs, pour éviter qu'il y ait des bleuets qui se retrouvent dans les usines de transformation.

1360

M. DENIS JUTRAS :

1365 Mais là, je voudrais savoir si les syndicats de producteurs de bleuets ont des autorisations de récolter du bleuet chez nous.

M. JUSTIN PROULX :

1370 Je ne peux pas vous dire s'ils ont les autorisations, mais il s'en fait sûrement, parce que le cueilleur peut aller cueillir sans que vous le sachiez, puis ça finit quand même dans le réseau du syndicat.

M. DENIS JUTRAS :

1375 Je ne sais pas si on en a parlé dans le document, il avait été question en Mauricie d'avoir des projets de bleuetières forestières, bleuets forêt. En tout cas, ça a été extrêmement populaire. Ce n'était pas des projets qu'on avait chez nous de faire de la cueillette de bleuets de façon commerciale et développer ça. On sait qu'il s'en fait sûrement de façon, je dirais, ponctuelle sur le territoire.

1380

Les territoires qui seront utilisés dans les projets, présentement, comme on l'a mentionné, à ma connaissance, des territoires inaccessibles, donc très peu susceptibles à la cueillette de bleuets. Et là où il y aura éventuellement... c'est facile à détecter dans la période de cueillette de bleuets, s'il y a des gens présents ou autres, on va être capables de les

1385 répertorier et de vivre avec. Ça, je pense que ça ne devrait pas être problématique.

1390 Mais d'après moi, on pourrait faire un exercice des territoires qui sont des territoires à bleuets potentiels à l'intérieur des problèmes de compétition qu'on vit et je ne pense pas que ce soit des terrains intéressants, parce que les terrains de bleuets, je les connais, c'est des terrains brûlés, brûlés récents, trois, quatre, cinq ans. Ce n'est pas des problèmes à compétition. Ça ne causera pas problème majeur.

LE PRÉSIDENT :

1395 On va en profiter pour s'assurer aussi d'une information que vous avez dans l'étude d'impact. C'est le fait que vous affirmez qu'il n'y aura pas d'arrosage de bleuetières. C'est bien le cas?

M. DENIS JUTRAS :

1400 On n'a pas de bleuetières commerciales chez nous.

LE PRÉSIDENT :

1405 Oui, mais sans qu'elles soient commerciales. Au-delà d'être commercial, il n'y a pas de secteur... quand je prends le chemin pour monter de ce côté-là, je ne rencontrerai pas des secteurs à bleuets?

M. DENIS JUTRAS :

1410 Il y a des secteurs à bleuets, mais ce n'est pas dans des zones à problème de compétition qu'on va arroser.

LE PRÉSIDENT :

1415 C'est ça que je veux clarifier. C'est bien clair?

M. DENIS JUTRAS :

1420 Oui. Puis si ça existe, écoutez, je ne vous dis pas que c'est 100 %, mais si ça existe, ça veut dire qu'ils sont facilement repérables parce qu'ils vont être sur les chemins généralement. Ça fait qu'on va être capables de vivre avec et de coordonner l'activité. Ce n'est pas pour 100 hectares de bleuets sur une opération comme ça qu'on va compromettre le dossier. On va vivre avec et on va cohabiter.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça répond à votre question?

M. JUSTIN PROULX :

1430

Oui. Dans un second temps, dans la démonstration du promoteur, on parlait beaucoup en termes de dollars. J'aimerais savoir si c'est possible de chiffrer.

1435

Parce que depuis cinq, sept ans, on parle beaucoup de pénurie de main-d'oeuvre, on parle de vieillissement de la main-d'oeuvre en milieu forestier, des problèmes de relève. En même temps, à l'inverse, je sais que dans le passé, Smurfit-Stone a beaucoup travaillé avec les communautés atikamekw pour la main-d'oeuvre sur ses terrains privés. C'est quand même des populations où il y a 60 % des gens qui ont moins de 25 ans, des taux de chômage qui sont astronomiques.

1440

Est-ce qu'on pourrait savoir ce que ça représente en effort annuel, jour/homme, la comparaison des deux scénarios. On l'a vu en dollars. Mais qu'est-ce que ça représente faire le travail avec les phytocides et faire le même travail mécanique, sans considérer la problématique d'accessibilité, mais si on le fait au niveau création d'emplois.

1445

LE PRÉSIDENT :

Les données sont là, peut-être élargir. Oui, allez-y.

1450

M. DENIS JUTRAS :

On a présenté cet après-midi un tableau, qu'on a déposé d'ailleurs, qui faisait l'impact entre les deux.

1455

Alors, si on parle de travaux pour une superficie de 1 000 hectares, lorsqu'on faisait le comparatif cet après-midi en opération débroussaillage mécanique, pour une opération de 1 000 hectares, on parle d'une opération de 6 mois à 30 hommes pour faire la comparaison mécanique, alors qu'une opération aviation, c'est 20 jours, 5 hommes. Donc, la comparaison est là. On pourra faire les multiplications pour donner le nombre de jours/hommes, mais ça n'a pas de commune mesure.

1460

Un élément que j'aimerais rajouter là-dessus, quand on parle de main-d'oeuvre, on a à toutes les années, depuis au moins cinq ou six ans, eu des projets avec les deux communautés, Wemotaci, Opitciwan, des projets de mise en valeur volet 2, qui avaient justement comme objectif de former de la main-d'oeuvre pour faire des travailleurs sylvicoles. Alors, il y avait, grossièrement, une centaine de mille dollars qu'on réussissait à attacher par les volets 2 dans le Haut-Saint-Maurice pour faire des travaux sylvicoles avec les travailleurs, les entraîner, etc.

1465

Depuis deux ans, il y a des projets qui ont été présentés pour faire justement de la

1470 formation de main-d'oeuvre dans le Haut-Saint-Maurice. Et malheureusement, après que ces
projets-là ont été acceptés par le ministère des Ressources naturelles, recevables, jugés
recevables, ils ont été refusés à d'autres niveaux.

LE PRÉSIDENT :

1475 Très bien. Monsieur?

M. JUSTIN PROULX :

1480 Dans le contexte actuel, depuis un an et demi, deux ans, on parle beaucoup justement
de mises à pied, que ce soit au sein des usines, que ce soit les travailleurs sylvicoles ou même
les travailleurs dédiés à la récolte. Dans les derniers chiffres qui ont sorti la dernière semaine, la
Mauricie était une des régions où il y avait eu le plus de perte d'emplois parce qu'en Abitibi, entre
autres, la récupération des feux de forêt avait atténué. C'est la même chose au Lac Saint-Jean.

1485 Est-ce qu'il y a une partie de cette main-d'oeuvre-là qui pourrait devenir disponible à la
réalisation des travaux sylvicoles dont vous avez besoin?

LE PRÉSIDENT :

1490 Croyez-vous qu'ils pourraient être attirés en Mauricie?

M. DENIS JUTRAS :

1495 Ça pourrait devenir disponible. Assuré, j'en suis moins sûr. Et deuxièmement, avec les
types de terrains qu'on a à traiter, à la limite, même si j'avais la main-d'oeuvre, elle ne peut pas
être utilisée dans la majorité de ces terrains-là.

LE PRÉSIDENT :

1500 Monsieur.

M. JUSTIN PROULX :

1505 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1510 C'est nous qui vous remercions comme dernier participant.

Nous allons procéder à la fermeture des travaux de la première partie des audiences

publiques. J'y vais rapidement.

1515 On a déjà annoncé que la deuxième partie d'audience publique va démarrer ici, lundi le 8 mai, à 19 h. Pour les journées suivantes, ça va dépendre évidemment du nombre de mémoires. C'est la première considération.

1520 Il y a eu également une demande à la commission d'être présente dans la communauté de Wemotaci. La réponse qui a été faite, je le rappelle, ça a été qu'on va regarder ça également suivant la demande. Donc, on va aviser plus tard. Mais dans tous les cas, ça signifie qu'on commence, de toute façon, ici, dans cette salle-là, le 8 mai au soir.

1525 L'autre élément à savoir, c'est que c'est par communiqué qu'on va faire savoir de façon plus précise si on sait d'avance quels sont les autres endroits ou les autres dates qui sont déjà prévues par la commission.

1530 Rapidement, la préparation des mémoires, vous avez un aide-mémoire, pour ceux qui l'ignoraient. Le CRE, je ne pense pas que ce soit un problème d'identification. Par contre, on fournit ça à tous les participants pour les aider dans tout ce qui est la base de préparation d'un mémoire.

1535 On vous demande, je le rappelle, d'aviser nécessairement la coordonnatrice du secrétariat, madame Méthot, avant le 24 avril pour qu'on sache. C'est strictement une question d'organisation logistique. Je le répète, on ne vous demande pas de savoir si vous avez terminé d'écrire votre mémoire, on vous demande de nous aider à faire une planification saine et monétaire également, financière adéquate.

1540 Les mémoires devront être adressés à la commission avant le 4 mai pour qu'on puisse en prendre connaissance et échanger avec ceux qui décideront de les présenter, puisqu'ils peuvent être soit présentés, soit déposés et non présentés, mais il peut y avoir également des présentations verbales lors du passage de la commission.

1545 Les avis et les mémoires doivent être acheminés au secrétariat général du BAPE. Les coordonnées sont disponibles auprès de la commission à l'arrière.

1550 Je rappelle, enfin, que les transcriptions des séances réalisées par madame Maisonneuve, pour la première partie seront déposées dans les centres de consultation d'ici environ une semaine, ce qui permet de se documenter sur les réponses qui ont été fournies au fur et à mesure de la première partie de l'audience.

En termes de remerciement, tout d'abord, permettez-moi au nom de l'ensemble de la commission de remercier chacune des personnes-ressources qui avez participé. Je pense que je n'ai pas besoin de le répéter, mais votre disponibilité et l'efficacité des réponses conditionnent

1555 la réussite de la commission en termes de recherche d'information et, à ce titre-là, merci beaucoup.

1560 Je rappelle tout de suite en même temps l'autre devoir, que s'il y a des informations complémentaires qui sont à fournir, on vous rappelle de les fournir le plus rapidement possible pour les rendre disponibles le plus rapidement possible également.

Au niveau du promoteur, c'est la même chose, on remercie le promoteur pour son accessibilité et ses réponses. Merci beaucoup.

1565 Merci évidemment au personnel de la commission. Dieu sait quand on est commissaire, il y a toute la tâche invisible, mais sur laquelle, nous autres, on sait qu'il y a beaucoup, beaucoup de travail qui se fait, un peu en parallèle mais toujours, toujours efficace. Merci à l'équipe.

Enfin, merci particulièrement à tous les participants, je le laisse entre autres dans les verbatims pour ceux qui n'ont pas pu revenir ici.

1570 Puis dernier message, c'est encore une fois on a pu faire une première partie d'audience publique dans un climat respectueux et cordial.

1575 Donc, je déclare la première partie d'audience publique close à partir de maintenant. Merci beaucoup.

1580 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

1585 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.